

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

OBJET :

Contrat "Nos Territoires d'Abord 2023-2027" avec la Région SUD

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSERRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le territoire Gapençais s'est engagé le 8 février 2019 avec la région autour d'un second plan d'action pour CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) pour 3 ans. La période de contractualisation étant terminée, le plan d'actions réalisé avec un bilan très positif, la région a proposé au territoire un nouveau contrat "Nos territoires d'abord".

Ce contrat nouvelle génération est conclu pour une durée de 5 ans et se compose d'un volet stratégique (annexe 1) et d'un volet opérationnel (annexe 2). L'objectif de la région est de mieux articuler cette politique contractuelle d'aménagement du territoire avec le Contrat d'avenir et, de manière plus ponctuelle, avec les dispositifs nationaux tels que Petites villes de demain.

Les communautés de communes Buëch Dévoluy, Champsaur Valgaudemar, Serre-Ponçon Val d'Avance et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ont souhaité se regrouper pour candidater et ont désigné cette dernière en qualité de cheffe de file.

Une stratégie du territoire a donc été élaborée dont les axes stratégiques sont directement issus du Plan Climat voté par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et répondent aux enjeux du SRADDET.

Ces axes stratégiques déclinent les priorités régionales et affirment la volonté du territoire de contribuer aux objectifs régionaux en tenant compte des particularités et spécificités du territoire alpin, à la fois rural et urbain. Un territoire attractif de par son climat, son environnement et sa qualité de vie.

La stratégie proposée, s'articule donc autour de ces atouts et de l'axe majeur et transversal "Bien-vivre en territoire Gapençais".

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de projets qui répond aux enjeux majeurs du territoire. Un territoire qui souhaite accroître son attractivité et sa notoriété, en améliorant son accessibilité et ses infrastructures, et en préservant son cadre de vie et ses spécificités, par un aménagement cohérent et structuré.

Aussi, cette stratégie du Bien-Vivre en territoire Gapençais se décline selon les axes opérationnels du Plan Climat Régional :

- Axe 1. Mobilité durable - Infrastructures cyclables et piétonnes
- Axe 2. Energies renouvelables
- Axe 3. Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maitrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements
- Axe 4. Gestion et valorisation des déchets
- Axe 5. Sobriété foncière / Aménagement durable / Foncier économique
- Axe 6. Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires

Le contrat est conclu entre la Région et :

- La Communauté de Communes Buëch Dévoluy,
- La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar,
- La Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
- La communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance d'Agglomération
- Le Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise

La gouvernance du Contrat (élaboration, mise en oeuvre, suivi et évaluation) est assurée par un Comité de pilotage, instance partenariale, composée de 2 conseillers Régionaux référents du territoire et par les Présidents des EPCI signataires du contrat (ou de leur représentants). Le chef de file du contrat Nos Territoires d'Abord est la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances et Ressources humaines réunie le 30 novembre 2022 :

- **Article 1** : d'approuver le Contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2027 entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire du Gapençais,

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document afférent.


Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 47

- ABSTENTION(S) : 8

M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERRE

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

16 DEC. 2022
16 DEC. 2022

N°opération	Intitulé opération	Maitre d'ouvrage	Localisation de l'opération	Nature des dépenses	Coût total	Service instructeur	montant demandé	Taux d'intervention régional	montant régional proposé	Début de l'opération
Mobilité durable - Infrastructures cyclables et piétonnes										
1.1	Itinéraire Cyclable "Gap - La Freissinouse"	CA GTD	Gap La Freissinouse	étude et travaux	625 000 €	SAH	312 500 €	20%	125 000 €	2024
1.2	Itinéraire Cyclable V862 "La Durance à Vélo" Section Gap / Tokoro - Pont Sarrazin	Gap	Gap	étude et travaux	450 000 €	SGE	225 000 €	50%	225 000 €	2023
1.3	Aménagement d'aires de covoiturage	CCSPVA	CCSPVA	travaux	300 000 €	SGE	40 000 €	13%	40 000 €	2023
1.4	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	CCSPVA	Rousset Venterol	étude et travaux	1 000 000 €	SAH	400 000 €	40%	400 000 €	2023
1.5	3 ème et 4 ème tranche : Plan d'eau du Champsaur – Base de loisirs d'Orcières	CCCV	CCCV	étude et travaux	2 031 700 €	SAH	315 064 €	16%	315 064 €	2024
Sous Total CHAPITRE (5 opérations)							1 292 564 €	25%	1 105 064 €	
Energies renouvelables										
2.1	Etude de faisabilité pour le déploiement d'une centrale de méthanisation et réseau de chaleur	CCCV	St-Bonnet-en-Champsaur	étude	100 000 €	STE	40 000 €	40%	40 000 €	2023
Sous Total CHAPITRE (1 opérations)							40 000 €	40%	40 000 €	
Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maitrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements										
3.1	Stratégie patrimoniale et réhabilitation des écoles de la ville de Gap	Gap	Gap	études et travaux	16 379 320 €	SAH	983 598 €	6%	1 000 000 €	2023
3.2	Rénovation de la médiathèque	Gap	Gap	études et travaux	2 193 500 €	SAH	329 025 €	16%	350 000 €	2022
3.3	Réhabilitation de la médiathèque en vue de la création d'un tiers lieu culturel et associatif	Le Dévoluy	Saint Didier en Dévoluy	étude et travaux	350 000 €	SAH	100 000 €	29%	100 000 €	2023
3.4	Maison intergénérationnelle	Le Dévoluy	Saint Etienne en Dévoluy	travaux	3 000 000 €	SAH	350 000 €	12%	350 000 €	2024
3.5	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes de la CCSPVA	CCSPVA	CCSPVA	étude et travaux	1 215 800 €	SAH	260 160 €	21%	260 160 €	2023
3.6	Extension des locaux de la CCSPVA à La Bâtie-Neuve	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	étude et travaux	400 000 €	SAH	80 000 €	20%	80 000 €	2023
3.7	Etude de programmation préalable à la rénovation globale des écoles	CCSPVA	CCSPVA	étude	60 000 €	SAH	42 000 €	70%	42 000 €	2023
3.8	Travaux de rénovation des écoles BBC Réno	CCSPVA	CCSPVA	travaux		SAH	578 449 €	#DIV/0!	578 449 €	2024

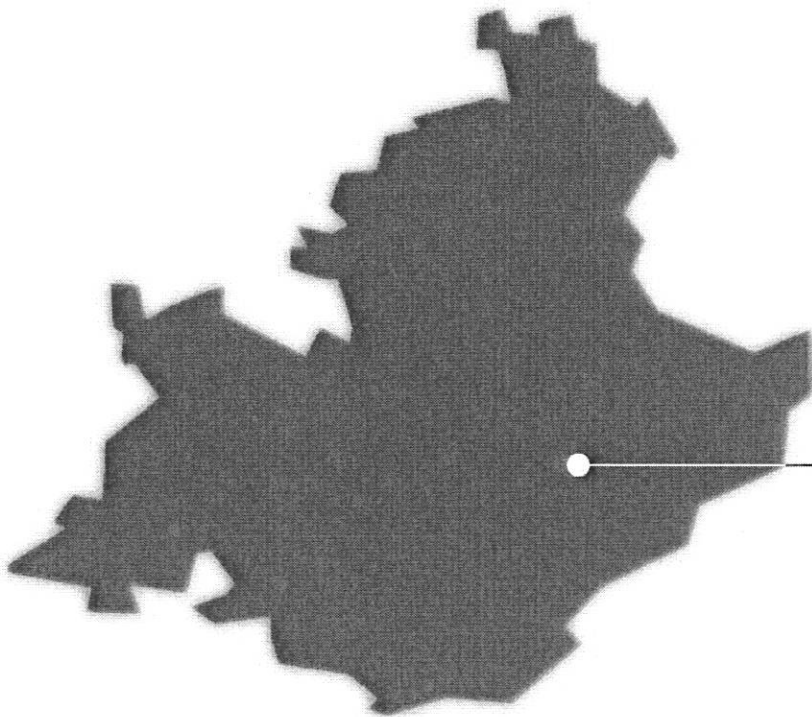
3.9	Requalification du gymnase intercommunal Champsaur Valgaudemar	CCCV	St-Bonnet-en-Champsaur	études et travaux	1 500 000 €	SAH	466 000 €	31%	466 000 €	2023
3.10	Etude préopérationnelle d'Opération programmée de l'habitat et subventions accordées au titre des travaux visant l'amélioration de l'habitat	CCCV	Territoire Champsaur Valgaudemar	étude et travaux	1 660 000 €	SAH	92 800 €	6%	92 800 €	2022
3.11	Rénovation globale (énergétique et adaptation des locaux) de l'antenne de la CCSPVA à Espinasses	CCSPVA	Espinasses	travaux	200 000 €	SAH	100 000 €	50%	100 000 €	2023
3.12	Requalification de la micro crèche intercommunale « Les marmottes du Valgo ».	CCCV	Chauffayer	étude et travaux	600 000 €	SAH	120 000 €	20%	120 000 €	2023
Sous Total CHAPITRE (12 opérations)					27 558 620 €		3 581 832 €	13%	3 539 209 €	
Gestion et valorisation des déchets										
4.1	Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch	CCBD	Aspres-sur-buech	étude et travaux	289 765 €	SECD	86 930 €	30%	86 930 €	2023
4.2	Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières	CCBD	Le Dévoluy	étude et travaux	256 870 €	SECD	77 061 €	30%	77 061 €	2024
4.3	Installation de PAV semi-enterrés	CCBD	CCBD	PAV, camion grue, signalétique	1 870 000 €	SECD	561 000 €	30%	561 000 €	2023
4.4	Création d'une matériauthèque	CCSPVA	Avançon	travaux	300 000 €	SECD	125 000 €	42%	125 000 €	2023
4.5	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	Gap	Gap	étude et travaux	6 700 000 €	STE	335 000 €	6%	375 000 €	2023
4.6	Création d'un pôle artisanal et commercial comprenant une recyclerie	Espinasses	Espinasses	travaux	400 000 €	SECD	80 000 €	20%	80 000 €	2023
4.7	Optimisation de la gestion des déchets	CCCV	CCCV	équipements	750 000 €	SECD	375 000 €	50%	375 000 €	2022
4.8	Optimisation de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : extension du quai de transfert intercommunal	CCCV	St-Bonnet-en-Champsaur	SECD	400 000 €	SECD	200 000 €	50%	200 000 €	2024
Sous Total CHAPITRE (8 opérations)					10 966 635 €		1 839 991 €	17%	1 879 991 €	
Sobriété foncière / Aménagement durable / Foncier économique										
5.1	Mise en œuvre du ZAN à l'échelle du Scot	SM du Scot	bassin de vie	étude	50 000 €	SAH	25 000 €	50%	25 000 €	2022
5.2	Restructuration de l'ilot du Carré de l'imprimerie	société 3F Sud	Gap	étude et travaux	15 746 579 €	SAH	540 000 €	3%	540 000 €	2023
5.3	Aménagement d'un abattoir avicole	Gap	Gap	étude et travaux	1 000 000 €	SAGRI	150 000 €	15%	150 000 €	2023

5.4	Création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq	CCBD	Montmaur-ZA le boutariq	travaux	2 100 000 €	SAH	660 000 €	31%	659 403 €	2022
5.5	Requalification de la zone d'activités économiques de Micropolis	CA GTD	Gap	étude	30 000 €	SAH	15 000 €	40%	12 000 €	2023
5.6	Etude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg de St-Bonnet-en-Champsaur	CCCV	St-Bonnet-en-Champsaur	étude	220 000 €	SAH	88 000 €	40%	88 000 €	2022
Sous Total CHAPITRE (6 opérations)										
					19 146 579 €		1 478 000 €	8%	1 474 403 €	
Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires										
6.1	Aménagement d'une place publique derrière les écoles, La bâtie Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	étude et travaux	570 000 €	SAH	114 000 €	20%	114 000 €	2024
Sous total CHAPITRE (1 opération)					570 000 €		114 000 €	20%	114 000 €	
TOTAL TERRITOIRE (33 opérations)					62 748 534 €		8 266 387 €	13%	8 152 687 €	

Annexe stratégique

Les enjeux du territoire
au regard des orientations stratégiques
du *Schéma régional d'aménagement, de
développement durable et d'égalité des
territoires*

[NOS TERRITOIRES D'ABORD]



NTA

DE LA RÉGION SUD

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



CARTE D'IDENTITÉ

EPCI

4

1 Communauté d'Agglomération : Gap-Tallard-Durance
3 Communautés de Communes : Champsaur-Valgaudemar,
Buëch-Dévoluy et Serre-Ponçon Val d'Avance

Communes

78

Population

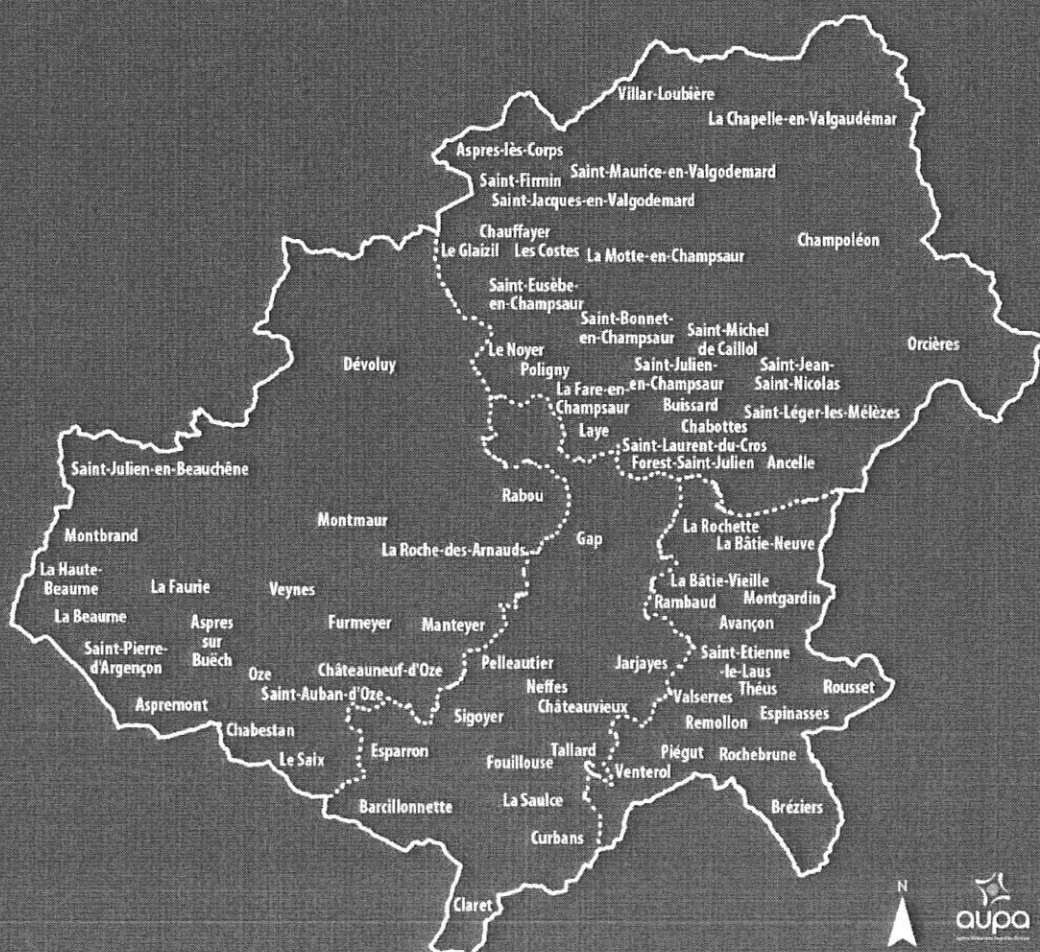
81.000
habitants

Superficie

2.100
km²

Densité

38
hab/km²

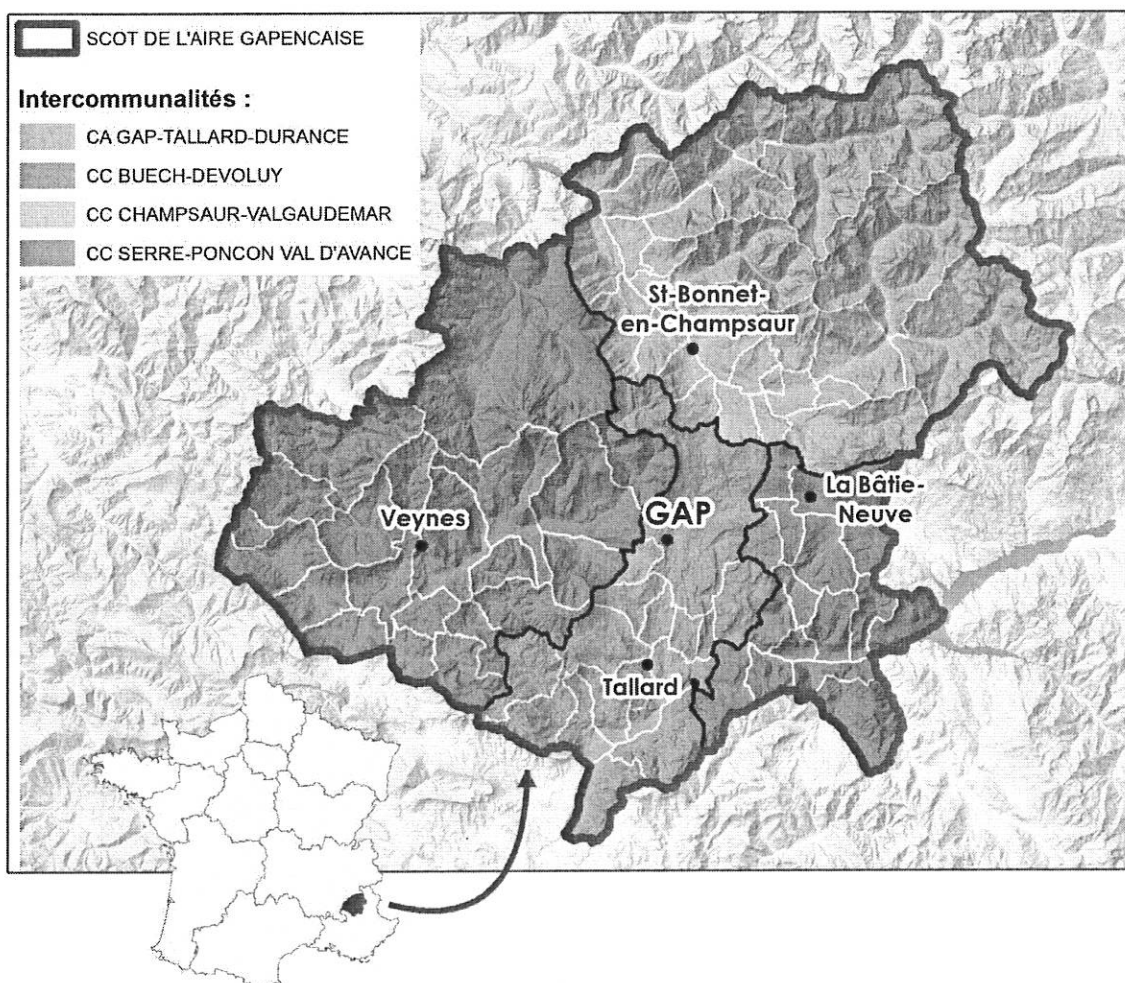


Présentation du territoire

L'aire gapençaise s'étend sur 2 100 km² et regroupe aujourd'hui 81 416 habitants¹ (population totale). Elle est composée de 78 communes dont la ville-centre Gap, regroupant la moitié des habitants.

Le territoire est concerné par cinq structures intercommunales :

- La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance comptant 52 289 habitants
- La Communauté de Communes Buëch Dévoluy comptant 9 660 habitants
- La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar comptant 11 627 habitants
- La Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance comptant 7 840 habitants
- Le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise



¹ Ou 78 796 habitants en population municipale

Le Pays Gapençais rassemble 4 EPCI :

	Pop INSEE 2019 (hab.)	Densité (hab/km ²)
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (CAGTD)	50483	143,7
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA)	7679	31,4
Communauté de Communes Buech Devoluy (CCBD)	9383	13,1
Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (CCCV)	11251	14,7

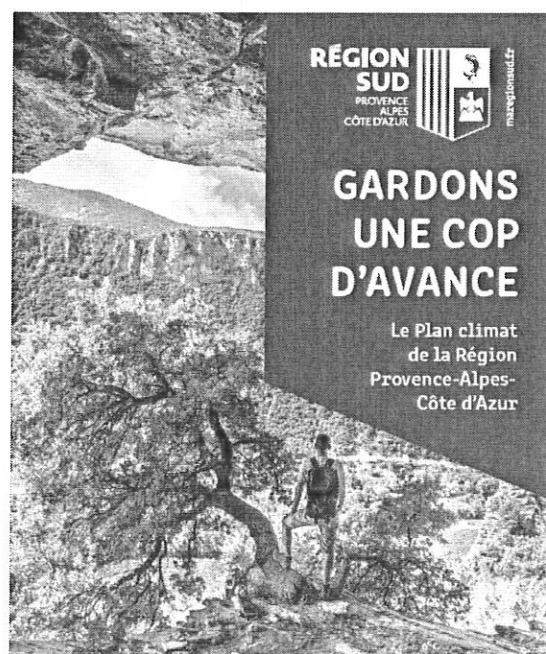
Depuis décembre 2013, l'aire gapençaise est également couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale, premier SCoT Grenelle de la Région. Suite à l'évolution de son périmètre (10 communes entrantes et deux sorties, dont un des quatre bourgs principaux, Chorges), le Schéma est en révision depuis novembre 2019 et poursuit ses objectifs prioritaires concernant la préservation de la biodiversité, l'aménagement équilibré de l'espace entre ville-centre, villages et bourgs locaux ainsi que la mise en valeur et la préservation des zones naturelles et agricoles.

Le territoire s'inscrit dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, premier SRADDET de France, adopté en juin 2019 et procède à une modification du SCoT afin d'intégrer pleinement ces principes.

La Communauté d'Agglomération a, de plus, arrêté son PCAET le 18 mars 2021 et le PLH le 17 mars 2022.

Depuis la dernière programmation du CRET, les enjeux climatiques, énergétiques et d'un développement plus soutenable sont devenus incontournables (cf. axes de la programmation).

La Région a ainsi adopté son Plan Climat « Gardons une Cop d'avance » autour des axes suivants : Air, Terre, Mer, Energie, Déchets et Chez vous au quotidien.



Le référentiel Aménagement Durable permet d'établir la traduction des différents objectifs du SRADDET et du Plan Climat II.

Ce dernier est articulé autour de trois types de projet : centre ancien, requalification de zones d'activités et quartier en reconversion.

En outre, il faut noter que les différentes intercommunalités élaborent également leurs projets de territoire dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Écologique et de Petites Villes de Demain.

L'aire gapençaise, un territoire où chaque espace a un rôle à jouer, complémentaire et solidaire des autres au bénéfice global du territoire, de son développement, de ses habitants et visiteurs.

Axe 1. Mobilité durable – Infrastructures cyclables et piétonnes

CONSTATS

Du fait des écarts de population et d'équipements importants entre la ville centre chef-lieu du département et les autres communes du territoire, les enjeux en terme de mobilité du quotidien sont très prégnants, notamment sur l'axe de la RN85 entre le Val de Durance, les villages de Tallard, La Saulce et Saint Bonnet en Champsaur au nord et la Ville de Gap et de la RN94 vers La Bâtie Neuve.

La voiture est le mode de transport dominant dans l'ensemble du territoire, y compris dans le grand centre de Gap. Elle est utilisée pour 64% des déplacements et représente 83% des kilomètres parcourus.

L'usage des transports collectifs est relativement faible, ils sont principalement utilisés par les jeunes pour se rendre dans leurs établissements scolaires. L'intermodalité est très faible (elle concerne moins de 1% des déplacements sur le territoire).

La ville de Gap et l'axe Gap Tallard, plus urbanisés, forment les principaux bassins d'emploi, d'étude et de service. C'est la destination principale des flux de mobilité des 3 autres. Néanmoins, son aire d'attraction concerne surtout sa périphérie immédiate (communes voisines des EPCI). En effet, les mobilités en Pays Gapençais sont caractérisées par :

- une part importante de déplacements internes (sauf CCSPVA, part moins élevée),
- une part importante de déplacements en voiture individuelle (sauf CAGTD, part moins élevée).

Seules 3 sont Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité (AOM Locale).

STRATÉGIE

L'objectif principal en matière de mobilité consiste à réduire la part de la voiture et de l'autosolisme pour les déplacements quotidiens, inter ou intra EPCI, dans un contexte de fortes contraintes topographiques et météorologiques. Les actions à poursuivre s'organisent autour de 4 axes :

- l'aménagement d'infrastructures de mobilités douces (tous EPCI) sécurisées et accessibles en fond de vallée ;
- le développement des mobilités partagées (tous EPCI) ;
- le développement hors saison touristique de service de transport en commun locaux routiers (CAGTD, CCCV, CCBD) ;
- l'amélioration de la desserte ferroviaire inscrite dans un maillage d'intermodalités (CAGTD, CCSPVA, CCBD) ;

La poursuite de ces actions contribuera au second objectif du territoire en matière de Mobilité : renforcer l'attractivité touristique du territoire :

- En proposant une offre de loisir doux, sécurisé, tout public,
- En proposant un maillage complet du territoire et des connexions intermodales rendant moins utile le recours à la voiture,
- En offrant des solutions de désengorgement des accès et parkings des pôles touristiques.

Enfin, l'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre d'une structure de coordination ou de gouvernance partagée entre les 4 EPCI du Grand Gapençais.

Axe 2. Energies renouvelables

CONSTATS

Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports.

À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation.

À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire. Elles ont en particulier, la responsabilité de la planification et de l'animation de la transition énergétique.

Pour exemple, le territoire de l'agglomération couvre en moyenne déjà la moitié de ses besoins énergétiques totaux par la production sur son périmètre sans émission de CO₂, avec notamment une puissante centrale hydroélectrique à Curbans et la deuxième plus importante centrale photovoltaïque de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La CCCV quant à elle, peut s'appuyer sur un fort potentiel hydroélectrique. Celui-ci est déjà exploité avec cinq infrastructures de différentes tailles. Cette énergie représente aujourd'hui 70% de la production d'énergie renouvelable du territoire.

Au-delà du solaire, dont le déploiement est en forte progression sur l'ensemble du territoire, la méthanisation, l'éolien et l'hydraulique (avec les contraintes paysagères et environnementales du territoire) sont des énergies porteuses d'avenir.

Cet effort sur les énergies renouvelables est d'autant plus souhaitable que ce territoire de montagne entraîne, par ses caractéristiques rurales et montagnardes, une consommation importante d'énergie à usage résidentiel (chauffage) ainsi que pour les mobilités (principale source de pollution du territoire).

A noter que l'agglomération de Gap Tallard Durance est couverte par un PCAET, la CCBD s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma des Énergies renouvelables et que sur l'ensemble du territoire, la production d'énergie renouvelable est en constante progression.

STRATÉGIE

Dans le cadre du contrat avec la Région, les EPCI souhaitent décliner leurs priorités stratégiques pour la production d'énergies durables afin de garantir la résilience du territoire face au changement climatique à travers :

- La poursuite du développement du solaire photovoltaïque et d'énergie solaire thermique sur le territoire de chaque EPCI, en priorisant les espaces déjà "anthropisés " (espaces aménagés, toitures, parkings, décharges, etc.) et en identifiant les surfaces au sol disponibles.
- Un développement de la méthanisation (de déchets ménagers, industriels et agricoles) pour la production de biogaz avec injection sur le réseau.
- Un développement des filières locales de chauffage bois, en privilégiant les chaufferies collectives y compris sur réseau de chaleur, en compatibilité avec les impératifs de qualité de l'air.
- Un renforcement de la récupération d'énergie (hydraulique, chimique et thermique) dans les projets d'infrastructure des collectivités (eau, assainissement, bâtiments, voirie, etc.)

Axe 3. Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maitrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements

CONSTATS

La réhabilitation énergétique des bâtiments est un enjeu identifié dans le Plan Climat Air Energie Territorial et le Programme Local de l'Habitat ; et qui se révèle d'autant plus important pour le territoire du Gapençais qu'il est en partie situé en zone de montagne et donc particulièrement énergivore.

La question du logement reste prépondérante dans ces territoires de montagne où le parc est vieillissant, et le foncier disponible souvent rare et cher, ce qui peut décourager l'installation des familles et des jeunes. S'ajoutent à ce constat les contraintes en matière d'accessibilité au lieu de travail, aux services autour de la petite enfance et de la jeunesse... La réflexion sur l'habitat doit également prendre nécessairement en compte celle de la sobriété foncière et de la construction éco-responsable.

Aussi, les perspectives de rénovation de logements en centre-bourgs offrent un potentiel d'accueil intéressant.

A ce titre, les 4 EPCI sont engagées dans la démarche "Petites Villes de Demain" pour les communes de La Bâtie Neuve, St Bonnet en Champsaur, Tallard et Veynes et "Action coeur de ville " pour la commune de Gap. Dans ce cadre, des Opérations d'Amélioration de l'Habitat sont en cours de programmation.

STRATÉGIE

Dans le cadre du contrat avec la Région, le territoire souhaite accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics comme privés, afin de limiter la consommation énergétique du territoire et de prévenir l'augmentation de la précarité énergétique.

Cette politique de rénovation doit s'accompagner d'une politique exemplaire en matière d'exigence de qualité environnementale des constructions nouvelles.

Les objectifs poursuivis devront permettre d'opérer une mutation environnementale du patrimoine bâti :

- Accélérer la transformation du parc de logement

- Limiter les consommations énergétiques des équipements du territoire
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics

Au sein de ce dernier axe, il est à noter que plusieurs EPCI du Gapençais souhaitent s'engager dans la rénovation de bâtiments scolaires. C'est le cas de la CCSPVA qui, au vu de l'urgence à transformer certains de ces bâtiments, initie et pilote une démarche globale de rénovation énergétique des écoles de son territoire.

Axe 4. Gestion et valorisation des déchets

CONSTATS

Les collectivités gèrent la collecte des flux de déchets. Cette compétence à fort enjeu environnemental et économique est un vrai enjeu de société et fait face à des enjeux forts de résilience. Elle réorganise les modalités de coopération inter et intra bloc communal.

Chaque collectivité est engagée dans une politique volontariste de réduction des déchets et de maîtrise des coûts en lien avec les différentes réglementations de cette filière. Réglementation qui a pour objectif de réduire les quantités de déchets, d'améliorer leurs valorisations et de limiter les effets nocifs sur l'environnement.

Une coopération très forte a été initiée à l'échelle départementale pour un groupement de commande gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon

Les différentes collectivités sont également engagées ou en cours d'engagement dans divers programmes ou contrats, notamment :

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la CCSPVA, la CCCV
- Contrat d'objectifs Déchets avec la Région : CAGTD, CCBD, CCCV, CCSPVA

STRATÉGIE

Que ce soit dans le cadre d'un PLPDMA ou un contrat d'objectifs Déchet avec la Région, les collectivités ont pour objectifs prioritaires de :

- Développer et offrir un service public adapté et au plus près des usagers
- Gérer et optimiser la collecte de déchets avec un maillage territorial adapté
- Maîtriser les coûts de collecte des déchets recyclables et non recyclables par une optimisation de l'ensemble des collectes
- Mettre en place une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets avec des actions concrètes sur le tri, la prévention
- Accompagner la réduction des déchets avec des actions de communication et de sensibilisation auprès des usagers
- Développer la gestion des biodéchets avec notamment la création de site de méthanisation, le compostage, et la réduction du gaspillage alimentaire
- Réduire l'usage des plastiques avec notamment l'adhésion à la Charte Zéro déchet plastique

- Développer la réutilisation et le réemploi en lien avec le maillage des déchetteries.

Axe 5. Sobriété foncière / Aménagement durable / Foncier économique

CONSTATS

Un enjeu majeur : concilier développement territorial et réduction de l'artificialisation des sols

En matière de planification, le principe de sobriété foncière est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Les lois « montagne », SRU, ALUR, ELAN notamment, en inscrivant des dispositions concourant à la modération de la consommation d'espace, ont significativement transformé les politiques d'aménagement.

À l'occasion de l'adoption récente de la loi Climat et Résilience, le législateur va encore plus loin en inscrivant un nouvel objectif de lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à horizon 2050 (ZAN). La loi opère ainsi un changement de paradigme pour l'aménagement du territoire, les documents de planification et les documents d'urbanisme locaux ayant à charge d'intégrer et de traduire les objectifs ambitieux fixés par le législateur.

Partant du constat d'une perte de dynamisme et d'attractivité des villes moyennes, la loi ELAN a en outre mis en place des dispositifs en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs (dont les Opérations de Revitalisation de Territoire, mesure phare de la loi), relayées par les programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Les logiques de sobriété foncière, de revitalisation et de requalification de l'existant, renforcées par les lois récentes, concernent tout à la fois le volet habitat (notamment en centres-bourgs) et le volet économique (notamment en zones d'activités).

L'enjeu consiste à réduire la consommation foncière, avec l'objectif ZAN en ligne de mire, tout en assurant le développement, le dynamisme et l'attractivité des territoires, ainsi que les besoins des populations qui y résident et y travaillent.

L'Aire gapençaise se caractérise par une ville-centre au fort rayonnement (Gap, « capitale des Alpes du Sud »), et qui concentre plus de la moitié de la population du territoire. Au-delà des seuls considérants démographiques, Gap assure un rôle de centralité majeure en termes d'emploi (notamment dans le tertiaire), d'équipements de toutes natures (santé, éducation, culture, sports et loisirs, etc.), de services, d'appareil commercial... L'attractivité de la ville-centre et l'accroissement démographique observé depuis plusieurs décennies (malgré un infléchissement sur la période récente) s'est également traduit par un développement rapide et un étalement urbain important, allié à un fort usage de la voiture. La question de l'optimisation foncière et de la requalification de l'existant revêt une importance

essentielle pour cette centralité afin de maintenir son attractivité et les conditions d'accueil des populations (notamment dans le centre-ville) tout en préservant le foncier d'une commune qui compte également de vastes espaces naturels et agricoles, ainsi qu'une agriculture dynamique et de nombreux sièges d'exploitations. Gap a été sélectionnée pour bénéficier du programme « action cœur de ville ».

Au-delà du centre urbain de Gap qui rayonne sur l'ensemble du bassin gapençais et même au-delà, le territoire s'organise autour d'un réseau de centres de proximité essentiels à l'animation territoriale, ces centralités secondaires irriguant l'ensemble de leur espace valléen, et offrant les services de proximité essentiels pour les habitants de ces espaces ruraux. Il est ainsi essentiel de conforter le dynamisme, l'attractivité et l'emploi de ces centralités locales et de proximité, dans le respect des identités villageoises et du patrimoine architectural. Parmi les 11 communes haut-alpines lauréates du programme « petites villes de demain », 5 se situent dans l'Aire gapençaise (Saint-Bonnet en Champsaur, Tallard, Veynes, La Bâtie-Neuve et Espinasses).

STRATÉGIE

En matière d'habitat ou d'opérations mixtes, des projets de réhabilitation et de renouvellement urbain sont positionnés :

- d'une part sur la ville-centre Gap, avec le projet de restructuration de l'îlot du Carré de l'imprimerie, qui vise à redynamiser le centre ancien par une opération de démolition-reconstruction de grande ampleur, en créant tout à la fois des logements (115 logements, avec notamment de grands appartements destinés à accueillir des familles, et dans un objectif de mixité sociale : le programme prévoit 70 logements en location et 45 en accession sociale à la propriété), ainsi que des locaux commerciaux ou culturels en rez-de-chaussée ;
- d'autre part sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, par le biais d'une étude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg (action identifiée dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain).

Ces deux actions entrent dans le champ de l'objectif de requalification et de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

En matière de développement économique au sein des zones d'activités, des projets de développement, d'optimisation et de requalification des ZAE existantes sont également prévues :

- requalification de la zone d'activités économiques de Micropolis (agglomération Gap Tallard Durance). Ce parc d'activités tertiaires a vu le jour en 1990 avec la livraison du premier bâtiment destiné à l'accueil d'entreprises. Ce projet poursuit plusieurs objectifs, dont la rénovation énergétique des locaux existants et l'optimisation foncière de cette zone qui comprend encore des disponibilités foncières ;
- création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq (Communauté de communes Buëch-Dévoluy), projet participant à la requalification de cette ZAE, mais également à la redynamisation de la filière bois, stratégique dans les Hautes-Alpes ;
- aménagement d'un nouvel abattoir avicole, par réhabilitation du bâtiment d'une ancienne laiterie, et à proximité immédiate du futur abattoir (qui doit lui-même remplacer l'équipement actuel). Ce projet participe également d'un objectif de soutien à la production locale et au développement des circuits courts. La filière agroalimentaire constitue également une filière importante pour le gapençais.
- Enfin, une action est prévue à l'échelle de l'ensemble de l'Aire Gapençaise en vue de réaliser un état des lieux des disponibilités foncières (dents creuses, gisements en densification, terrains artificialisés à l'abandon...) et immobilières (locaux vacants, friches...), tant pour l'habitat que pour l'économique, puis de qualifier leur degré de « dureté » sur une sélection de 5 sites par EPCI. Dans une seconde phase, et sur 4 sites retenus collégialement, un accompagnement visera à mobiliser de manière pré-opérationnelle les tènements densifiables, terrains abandonnés, locaux vacants ou friches. Cette action vient appuyer les actions prévues dans l'AMI ADEME « Vers des territoires Zéro Artificialisation Nette » pour lequel a été retenu le SCoT de l'Aire Gapençaise. Il s'agit ainsi d'accompagner le territoire dans sa transition vers l'objectif ZAN, dans un contexte qui place la sobriété foncière au cœur des futures politiques d'aménagement.

Plus généralement en matières de construction et d'urbanisme, les axes prioritaires sont :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain inscrit dans le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT;
- Etudier l'implantation de nouvelles zones de logements en lien avec le maillage en transport en commun ;
- Optimiser le foncier déjà constructible via le renouvellement urbain et l'utilisation des friches et parcelles "en dents creuses" ;
- Compenser autant que possible l'artificialisation, tout en assurant la capacité à répondre aux besoins sociaux, notamment en matière de logement.

Axe 6. Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires

CONSTATS

Le territoire présente un patrimoine naturel riche abritant une biodiversité remarquable. Il accueille d'ailleurs depuis plusieurs décennies sur le domaine de Charance à Gap, 2 établissements reconnus pour la qualité de leurs travaux scientifiques aux niveaux régional, national et international : le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et le Parc National des Ecrins (PNE). Concernant le territoire du Champsaur Valgaudemar, directement lié au Parc national des Ecrins, la charte du Parc inscrit une nécessaire protection et préservation du territoire, mais la collectivité doit aussi jouer son rôle en matière de gestion de la ressource en eau et en bois par exemple.

La principale source de stockage de carbone de l'aire gapençaise provient des forêts (mixtes, de feuillus ou résineux). Ces dernières représentent plus de la moitié des stocks de carbone. Par ailleurs c'est également une ressource importante pour la construction ainsi que le chauffage des ménages donc un enjeu économique important sur le territoire. Même si leur surface a beaucoup augmenté au cours des dernières décennies, les forêts représentent une ressource menacée par les effets du changement climatique en particulier par les sécheresses et le développement de maladies. La poursuite d'une gestion durable des forêts est primordiale pour conserver cette source de stockage de carbone.

Le territoire connaît une dynamique d'artificialisation des sols. L'étendue des terres agricoles, des forêts et espaces naturels sur lesquels le territoire a bâti une partie de son développement économique se réduit. Comme évoqué précédemment, les objectifs nationaux de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2030, rappellent la nécessité de freiner cette artificialisation.

Le changement climatique s'ajoute à ce phénomène et peut avoir des effets positifs comme négatifs sur les ressources locales. C'est d'une part une menace qui pousse le territoire à opérer sa transition vers un modèle résilient et durable, avec des risques d'inondations, d'avalanches ou d'éboulement accrus. D'autre part, c'est une opportunité pour réaliser cette transition, en développant par exemple de nouvelles cultures agricoles moins consommatrices en eau.

Le changement climatique ainsi que la pression des activités humaines sur les ressources invitent ainsi à mettre rapidement en œuvre des actions en matière de

protection, réduction de la consommation et revalorisation des déchets dans les cycles de production et de consommation locaux.

Le développement des infrastructures et des usages du numérique est également mis en avant par le SRADDET, notamment pour les territoires enclavés alpins. La stratégie régionale a ainsi pour objectif le haut débit pour l'ensemble du territoire en 2020, le très haut débit en 2025.

STRATÉGIE :

Dans le cadre du contrat avec la Région, le projet territorial ambitionne non seulement de protéger et d'assurer les continuités écologiques, mais aussi de faire en sorte qu'elles soient systématiquement prises en compte dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire. En tant que cadre de référence plutôt que dernier volet.

Cet axe transversal est développé à travers les actions allant dans le sens d'une meilleure connaissance des écosystèmes et d'une plus grande capacité à anticiper les transformations contribuent à favoriser cette résilience.

Deux axes principaux se dessinent sur le territoire :

- Préserver et valoriser les ressources :
 - Gérer la ressource en eau du territoire,
 - S'appuyer sur la ressource forestière pour développer des activités et des équipements liés à la filière bois,
 - Encourager la renaturation et la végétalisation dans les espaces artificialisés.
- Se prémunir des impacts du changement climatique :
 - Renforcer les infrastructures de protection des populations,
 - Mener des actions de prévention des risques.

Pour exemple, les collectivités souhaitent poursuivre le développement de la filière agricole et l'évolution des pratiques par une valorisation des produits locaux à travers les Maisons de pays en cours de création (CATGD, CCSPVA) et la labellisation des productions (AOP et IGP). Il s'agira également d'une articulation plus fine entre les productions locales et les consommations alimentaires des habitants avec des actions proactives inscrites dans le Programme Alimentaire Territorial (PAT) pour la CCCV mais également en lien avec le PAT départemental. Actions portant sur les circuits courts ou la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple.

Enfin, dans le cadre de la gestion de leurs compétences en lien avec les activités de pleine nature (randonnées pédestre, VTT, équestre, canoë, parapente), la gestion des risques ou des déchets, une sensibilisation du public a été développée pour la préservation du patrimoine naturel par de la signalétique sur site, des supports de communications ou des interventions ciblées dans les écoles.

LES 17 NTA 2022-2026 DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

